

➔ ACT, ORT, CTE ET AUTRES PROGRAMMES

Dans l'Oise, de nombreux EPCI et de nombreuses communes s'engagent dans des démarches afin de redonner de l'attractivité à leur territoire et de s'engager en faveur de la transition écologique.

Quatre communes isariennes ont été sélectionnées par l'État dans son plan « Action Coeur de Ville » :

- Beauvais (requalification d'espaces publics, acquisition d'un pôle santé, ...)
- Compiègne (aménagement de l'école d'Etat-Major et développement du secteur piétonnier, ...)
- Creil (revitalisation du quartier de la gare, restructuration des friches commerciales, ...)
- Senlis (reconversion de bâtiments en logements, pôle petite enfance, signalétique, ...).

Parmi toutes les opérations de revitalisation des territoires (ORT) signées en France, on retrouve les communes de :

- Compiègne, Margny-lès-Compiègne et Venette pour la mise en oeuvre d'un projet équilibré de part et d'autre de l'Oise
- Creil, Montataire et Nogent-sur Oise (traitement de l'habitat indigne, continuités et cohérences urbaines entre les 3 centres-villes, ...)
- Senlis (aide aux communes de Senlis-Sud-Oise pour préserver les commerces, améliorer l'habitat ou l'attractivité de leur territoire).

2 Contrats de Transition Ecologique (CTE) ont été retenus :

- la communauté d'agglomération du Beauvaisis avec un contrat axé sur l'agriculture et l'alimentation (structuration des filières courtes alimentaires, maintien de la qualité de l'eau et de l'air, préservation de la biodiversité, accessibilité à une alimentation de qualité),
- le grand Compiègnais (développement des circuits courts, réduction des déchets à la source et du gaspillage, diminution de la pollution des nappes d'eau potable, ...).

4 contrats de ruralité, riches en projets, ont été signés dans l'Oise par les communautés de communes :

- de la Picardie Verte,
- du Pays de Valois,
- du Pays Noyonnais
- et l'agglomération de la région de Compiègne et de la basse Automne.

Présentant une forte identité et un savoir-faire industriel, la communauté d'agglomération du Beauvaisis, le Grand Compiègnais et l'agglomération Creil Sud-Oise bénéficient du programme « Territoires d'industrie ».

Action Coeur de ville (ACV)

L'objectif de ce dispositif est de redonner de l'attractivité et du dynamisme aux centres des villes moyennes. Construites autour d'un projet de territoire, les actions « Coeur de Ville » s'inscrivent dans des conventions partenariales de financement : commune, intercommunalité, partenaires publics et privés.

Elles se déclinent autour de cinq axes structurants :

- réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville,
- développement économique et commercial équilibré,
- accessibilité, mobilité et connexions,
- mise en valeur de l'espace public et du patrimoine,
- accès aux équipements et services publics,

5 milliards d'euros ont été mobilisés pour cinq ans pour permettre aux 222 villes moyennes françaises de développer leurs propres projets.

Opération de revitalisation de territoire (ORT)

Créée en novembre 2018, l'ORT est un outil mis à disposition des collectivités locales pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes. Elle permet de porter et mettre en oeuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social.

L'ORT, portée par l'intercommunalité et sa ville principale, se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville principale, d'autres communes volontaires, l'État et ses établissements publics.

Les avantages d'une ORT sont de :

- renforcer l'attractivité en centre-ville,
- favoriser la réhabilitation de l'habitat,
- favoriser des projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover,
- maîtriser le foncier (droit de préemption urbain et de préemption des locaux artisanaux).

Contrat de transition écologique (CTE)

Lancé en 2018, le contrat de transition écologique, entre les collectivités locales, l'État, les entreprises, les associations, est un outil au service de la transformation écologique de territoires volontaires autour de projets durables et concrets.

Il accompagne les territoires aux niveaux technique, financier et administratif.

Il fixe un programme d'actions avec des engagements précis et des objectifs de résultats pour atteindre trois objectifs :

- démontrer par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie et développer l'emploi local par la transition écologique,
- agir avec tous les acteurs du territoire publics et privés pour traduire concrètement la transition écologique,
- accompagner de manière opérationnelle les situations de reconversion industrielle d'un territoire.

En 2020, 108 territoires représentant 178 EPCI sont investis dans cette démarche. 1 549 millions d'euros sont engagés pour mener les 1 085 actions proposées.

Contrat de ruralité

Il est conclu entre l'État et les présidents de pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) ou d'EPCI. Il couvre la période 2017-2020 et se conclut ensuite sur 6 ans.

Il s'articule autour de 6 volets :

- accès aux services et aux soins,
- cohésion sociale,
- transition écologique,
- mobilités,
- attractivité du territoire,
- revitalisation des bourgs centres.

En 2017, 216 millions d'euros du fonds de soutien à l'investissement local sont débloqués.

Programme « Territoire d'industrie »

Ce programme est une stratégie de reconquête industrielle par les territoires.

Il vise à apporter des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie autour de 4 enjeux majeurs :

- favoriser l'attractivité des territoires et des métiers de l'industrie,
- faciliter la formation, le recrutement et la mobilité des salariés,
- accompagner les entreprises et les territoires dans les transitions numérique et écologique,
- accélérer les procédures administratives.

148 territoires d'industrie, composés de plus de 500 intercommunalités, bénéficient d'un budget de 1,3 Md€ jusqu'en 2022.

Les différents dispositifs

